CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction des Territoires et de l'Action Sociale 12638

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET : Plan pauvreté : création d'une unité d'hébergement d'urgence spécialisée pour les femmes victimes de violences conjugales.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en oeuvre par les maisons départementales de la solidarité (MDS), soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La politique de lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu majeur et relève des domaines de la prévention et de la protection des personnes vulnérables et des mineurs en danger.

Dans le cadre d'engagements forts en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, le Département des Bouches-du-Rhône, avec la mise en place d'un réseau départemental de personnes ressources en maisons départementales de la solidarité (MDS), a contribué au renforcement des dispositifs de prévention sur le territoire.

La sensibilisation de l'ensemble des professionnels concernés permet un dépistage systématique des phénomènes de violences, une action précoce, et des prises en charge efficaces et coordonnées.

Outre les actions de prévention, il est également indispensable de sécuriser les parcours d'accompagnement des femmes et des enfants victimes dès leur mise à l'abri.

L'observatoire national des violences faites aux femmes, dans sa lettre de novembre 2019, fait état des indicateurs suivants : les victimes se rendent moins souvent au commissariat ou à la gendarmerie lorsqu'elles vivent toujours avec leur partenaire violent ; 16 % s'y rendent contre 44 % lorsqu'elles ne vivent pas avec l'auteur des faits.

D'autre part, les enfants sont des co-victimes des violences au sein du couple. L'étude nationale de 2018 sur les morts violentes au sein du couple montre que la présence des enfants n'empêche pas le passage à l'acte de l'auteur. Sur 2018, on dénombre 180 homicides liés aux violences au sein du couple. 21 enfants ont été tués dans ce contexte de violences.

Actuellement, dans le département des Bouches-du-Rhône, un signalement 115 pour violences conjugales fait l'objet d'une mise à l'abri à l'hôtel. Mais seules 10 places du dispositif « service plus » sont dédiées à ce public jusqu'à l'obtention d'une place en CHRS de stabilisation ou d'insertion, ou à un centre maternel.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'expérimentation d'un sas d'urgence a pu être mise en œuvre par la mise à disposition des locaux du centre de formation de l'Olympique de Marseille, dont l'association SOS Femmes a assuré la gestion des 44 places du 11 avril au 15 juin 2020.

Le site étant identifié par le 115, par les services de police et de gendarmerie ainsi que les associations d'aide aux victimes ou associations spécialisées, les orientations vers le dispositif ont été facilitées et coordonnées. Dans la même dynamique, un accompagnement pluridisciplinaire a pu être mis en œuvre autour de ces familles. 84 personnes ont été ainsi hébergées (43 femmes et 41 enfants) au cours du confinement.

L'identification des différents acteurs et la coordination autour des bénéficiaires a permis de construire de nouveaux processus de fonctionnement particulièrement efficaces sur le territoire, en matière de diagnostic, d'accompagnement et de retour à l'autonomie.

Afin de poursuivre cette dynamique, le projet présenté par l'association La Caravelle vise à pérenniser cette expérimentation, en proposant l'accueil et la mise à l'abri des femmes victimes de violences, premier acte essentiel pour assurer leur protection et celles de leurs enfants.

L'association La Caravelle propose de conventionner avec le groupe La Varappe pour la mise en place et la location de 27 containers aménagés destinés à l'hébergement de ce public. Ces containers seront installés sur un terrain dans le quartier Saint-Louis mis à disposition par Enedis.

Cet établissement d'hébergement d'urgence de femmes victimes de violences intra familiales aura une capacité d'hébergement de 52 personnes.

Le site fonctionnera 7j/7 avec un accueil par un travailleur social tous les jours de 10h à 22h. Les ménages seront hébergés pour une durée de deux mois maximum. Un système de sécurité renforcé est prévu avec une surveillance 24h/24, 365j/an.

Ce rapport concerne le financement de la création d'une unité d'hébergement d'urgence spécialisée pour les femmes victimes de violences conjugales d'un montant de 787 193 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département à 50 % par l'État pour un montant de 393 596 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL